



AVIS IMPORTANT

CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ SENIORS REGIONAL 2

La Commission Fédérale des Litiges et Contentieux, lors de sa réunion du 10 janvier 2018, ayant invalidé la décision du Comité de Direction du 18 septembre 2018 concernant la validation d'utiliser, sans limitation, des U17 F inscrites en section sportive régionale, et ce pour non compétence, nous vous informons **qu'à compter de ce jour**, il sera strictement fait l'application de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux Féminins Seniors qui stipule :

« Les championnats Régionaux Féminins Seniors sont normalement ouverts aux joueuses titulaires d'une licence Seniors F, U20 F, U19 F, U18 F. Peuvent également y participer, dans la limite de 2 au total, conformément aux dispositions de l'article 73 des Règlements Généraux de la L.F.N., les joueuses titulaires d'une licence U17 F bénéficiant d'un surclassement répondant aux prescriptions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la L.F.N »

Il est donc interdit d'utiliser des licenciées U16 F et l'utilisation des joueuses U17 F, dûment surclassées, est limitée à deux.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

